

**DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
RENNES MÉTROPOLE – BRUZ**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°10**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 16.915 du 21 octobre 2016, une enquête publique est prescrite sur le projet de modification n°10 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bruz portant notamment sur un certain nombre d'ajustements, pour permettre :

- L'ouverture à l'urbanisation du secteur des Coudrais ;
- L'ouverture à l'urbanisation du secteur les Rosiers.

Madame Sophie LE DREAN-QUENEC'HDU, docteur vétérinaire – docteur en écologie, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Michel QUERE, conseiller en agriculture biologique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public à la Mairie de Bruz :

du lundi 14 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 inclus

aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, service urbanisme (1^{er} étage).

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à la Mairie de le Bruz, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur – Modification n°10 du P.L.U. de Bruz, à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, Place du Docteur Joly – BP 77109, 35171 Bruz Cedex.

La Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Bruz pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Lundi 14 novembre 2016, de 9h00 à 12h00,**
- **Jeudi 1^{er} décembre 2016, de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 16 décembre 2016, de 9h00 à 12h00**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de Bruz (02 99.05.86.86).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Bruz pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions de la Commissaire Enquêteur, le projet de modification n°10 du PLU de Bruz pourra être approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Bruz.